



La Direction Départementale des Territoires et de la Mer est une direction interministérielle chargée, sous l'autorité du Préfet de département, de porter les politiques publiques d'aménagement et de développement adaptées aux territoires.

Son organisation interne est axée, par souci de lisibilité, autour de thématiques cohérentes et homogènes : aménagement, eau et risques, économie agricole, mer et littoral, ville, habitat et construction, environnement, forêt et sécurité routière.

Pour autant, sa posture et son intervention sur le territoire sont nécessairement transversales et interministérielles afin de dégager une vision partagée des enjeux des territoires et de leurs projets.

La DDTM et ses 167 agents mettent leurs compétences au service du développement durable des Pyrénées-Orientales dans une logique de service public, accessible et de qualité.

Je vous invite à parcourir cette plaquette d'information et surtout à nous contacter pour travailler et collaborer avec vous !

**Cyril VANROYE**  
Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer

# La DDTM, pour un développement durable des territoires et de la mer

## Les enjeux du département, les priorités de la DDTM

### La DDTM partenaire des élus et des opérateurs pour répondre aux enjeux du département

La DDTM, intervient dans tous les domaines du développement durable des territoires des Pyrénées-Orientales : aménagement et revitalisation urbaine, développement des énergies renouvelables, préservation des ressources naturelles, foncier, accompagnement des professions agricole et maritime, développement équilibré du littoral, prévention des risques, protection de l'environnement, accueil des populations et offre d'un logement adapté et décent pour tous.

### Les priorités

• Agir en faveur d'un développement équilibré du territoire

• Assurer la protection et la mise en valeur des ressources naturelles et patrimoniales

• Accompagner les filières économiques et les porteurs de projets

• Veiller à la sécurité des personnes et des biens

## Une organisation

Un service de proximité pour porter les politiques publiques de l'État adaptées au territoire et accompagner les projets de développement.

### Le service mer et littoral

Il définit et met en œuvre les politiques publiques relatives aux activités maritimes dans les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude et relatives au littoral, au domaine public maritime naturel et à l'environnement marin dans les Pyrénées-Orientales.

Il assure également le contrôle des activités de pêches, de cultures marines et de l'ensemble des activités nautiques au droit des deux départements. Il assure le pilotage de l'activité des capitaineries des ports de Port-Vendres et Port-la-Nouvelle et du référent sûreté portuaire pour ces deux ports et le port de Sète.

### Le service eau et risques

Il assure le portage et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de l'eau et des risques, ainsi que l'accompagnement des territoires et des maîtres d'ouvrage tant dans le déploiement des outils de planification, de programmation que dans les démarches à vocation opérationnelle (programme d'actions et autorisations individuelles). Il assure également une mission de coordination en situation de gestion de crise ainsi que la délivrance des autorisations au titre des transports routiers. Il assure le suivi et la mise en œuvre des politiques nationales relatives à la sécurité routière.

### Le service conseils et aménagement des territoires

Il a pour mission de soutenir l'aménagement durable et équilibré des territoires, tant urbains que ruraux par le biais des politiques d'urbanisme et de développement des énergies renouvelables. Il décline la politique de transition énergétique dans les territoires en cohérence avec les enjeux environnementaux et agricoles.

Il veille à l'encadrement de la publicité extérieure et du bruit.

Il assure le conseil aux territoires et mobilise l'ingénierie territoriale adaptée. Il développe la connaissance des territoires.

Il est service instructeur des demandes d'autorisations d'urbanisme pour le compte de l'État et de certaines communes et met en œuvre les pouvoirs de police de l'urbanisme du Préfet.

Il apporte un appui juridique aux services et défend les intérêts de l'État dans le champ de compétence de la DDTM.

### Le service ville habitat construction

Il porte et met en œuvre les politiques publiques liées à l'habitat et au logement, au renouvellement urbain et à la qualité de la construction. Sur ces domaines, il assure un rôle prospectif et participe à l'animation partenariale. Dans le département, la thématique habitat est particulièrement sensible en raison de la pauvreté des habitants et d'une pression démographique forte sur la plaine du Roussillon et la bande littorale.

## Le service nature agriculture forêt

Il accompagne les agriculteurs pour assurer un développement durable des territoires. Il intervient dans la mise en œuvre et la gestion des aides de la Politique Agricole Commune (PAC), l'accompagnement des filières agricoles, la participation à la gestion des crises agricoles, la protection du foncier agricole.

Il contribue à l'avis de l'autorité environnementale, assure le secrétariat de commissions administratives (CODERST, CDNPS...\*).

Il protège les massifs forestiers des risques d'incendie et valorise les produits forestiers en gestion durable, il gère les dommages liés aux grands prédateurs (prévention et indemnisation).

Il assure la bonne mise en œuvre de la politique et de la réglementation de la chasse, il régule avec la louteterie la faune sauvage (risques de collisions routières, dégâts aux cultures).

Il assure la préservation des milieux naturels et des espèces (avis sur dossiers, contrôles terrain, suivi et développement des aires protégées à travers notamment la stratégie nationale aires protégées 2030).

CODERST : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques  
CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites

## Le chef de projet « Filière logistique »

Il a pour mission de faire émerger un projet stratégique de développement de la logistique sur le territoire des Pyrénées-Orientales au travers de l'élaboration d'un schéma départemental de la logistique. (assistance conseil, relation avec les partenaires...) Il anime le réseau des partenaires, facilite l'émergence de projets, accélère au sein de l'État l'élaboration et la mise en œuvre de projets de développement. Il aide à la décision dans le cadre de directives européennes ou nationales.

## Le chef de projet « Usages agricoles de l'eau »

Il a pour mission d'animer le comité départemental de l'eau. Il élabore et porte la position de l'État dans l'élaboration de la stratégie départementale partagée. Dans une posture de référent « eau agricole », il accompagne les suites du Varenne de l'eau au niveau local.

Il contribue à la régularisation des forages agricoles, au renforcement et à la professionnalisation des associations syndicales autorisées et conduit la réflexion sur l'opportunité de la mise en place d'un organisme unique de gestion collective (OUGC).

## Les délégués territoriaux

Le délégué territorial est un appui aux acteurs pour faciliter la mise au point des projets de territoires durables. Il a pour mission d'assurer la veille territoriale et de représenter la DDTM dans les territoires pour l'ensemble de ses missions.

Il est un agent de « liaison » entre les territoires et les différents services fonctionnels de la DDTM et porte de manière transversale les politiques relevant de la compétence de la DDTM. Il assure le suivi des projets locaux qui concernent plusieurs thématiques (urbanisme, risques, eau, environnement...) notamment dans le cadre du Nouveau Conseil aux Territoires et contribue à l'identification des enjeux du territoire.

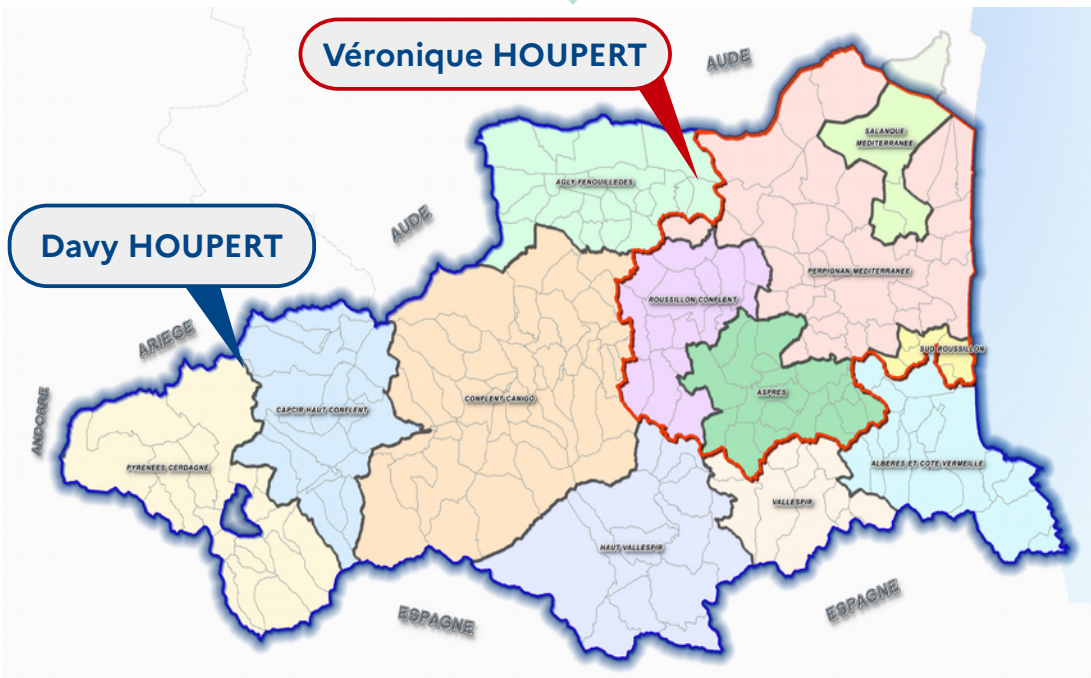
### N'hésitez pas à les contacter

**Véronique HOUPERT** – tél : 04 68 38 10 09

Courriel : [veronique.houpert@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:veronique.houpert@pyrenees-orientales.gouv.fr)

**Davy HOUPERT** – tél : 04 68 38 10 08 (a/c du 01/10/23)

Courriel : [davy.houpert@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:davy.houpert@pyrenees-orientales.gouv.fr)



C



### Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales

2, rue Jean Richepin BP 50909 – 66020 Perpignan Cedex

Téléphone : 04 68 38 12 34 – Télécopie : 04 68 38 11 29

Courriel : [ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr)

Internet de l'État : <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>

### La DDTM occupe 3 bâtiments

#### Bâtiment A

Accueil général  
Accueil du public  
du Lundi au Vendredi  
08 h 30 – 12 h 30 et 13 h 30 – 16 h 30

Direction  
Tél : 04 68 38 10 03 – 10 07

Service ville habitat construction  
Tél : 04 68 38 13 61

Service mer et littoral 66/11  
Tél : 04 68 38 11 97

Capitainerie de Port-Vendres  
Tél : 04 68 82 12 00  
Capitainerie de Port-la-Nouvelle  
Tél : 04 68 40 32 42

#### Bâtiment B

Service nature agriculture et forêt  
Tél : 04 68 38 12 01

Service eau et risques  
Tél : 04 68 38 10 91

#### Bâtiment C

Service conseils et aménagement des territoires  
Tél : 04 68 38 13 02



A

B



Adresse postale  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales

2 rue Jean Richepin  
BP 50909

66020 Perpignan cedex – Téléphone 04 68 38 12 34 Télécopie 04 68 38 11 29

Courriel : [ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr)

Internet : [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)

Conception et réalisation : DDTM/DIR/MAP

Crédit photos : DDTM des Pyrénées-Orientales – DREAL Occitanie C. LAVIT

Août 2020 (mise à jour – Septembre 2023)